

## Règlements du concours

Le présent concours est tenu par Éconofitness. **Le concours commence le mardi 7 septembre 2021, à 11h00 (HAE), et se termine le jeudi 9 septembre 2021, à 23h59 (HAE).** Le concours sera annoncé sur la page Facebook des gyms Éconofitness, par l'entremise d'une publication visuelle et d'un texte explicatif à l'appui. Pour participer au concours, les gens doivent remplir les trois (3) critères de participation inscrits dans la publication soit, aimer la page Facebook Éconofitness, taguer un(e) ami(e) et partager ladite publication sur leur compte Facebook qui doit être publique. Éconofitness fera un (1) gagnant d'une carte-cadeau de 100 \$ à dépenser chez Popeye's ainsi qu'un ensemble de départ comprenant un sac sport, une serviette et un shaker à l'effigie de Popeye's. Les règlements du concours sont disponibles à vue de tous via le lien disponible dans la publication à l'adresse <https://econofitness.ca/fr/gagnants-concours> .

### **ADMISSIBILITÉ**

Toutes les personnes qui sont membres ou non-membres d'Éconofitness peuvent participer au concours. Les participants doivent avoir atteint l'âge de 18 ans et être résidents du Québec. Les employés des Entreprises Vivre en forme (Éconofitness), de leurs filiales, sociétés affiliées, représentants, mandataires ou successeurs des agences de publicité et des personnes avec lesquelles elles sont domiciliées (peu importe le lien de parenté) ne peuvent participer au concours. Aucun achat n'est requis pour y participer. Pour participer au concours, les gens doivent remplir les critères de participation inscrits dans la publication soit, aimer la page Facebook Éconofitness, taguer un(e) ami(e) et partager ladite publication sur leur compte Facebook qui doit être publique.

### **COMMENT PARTICIPER**

**Le concours commence le mardi 7 septembre 2021, à 11h00 (HAE), et se termine le jeudi 9 septembre 2021, à 23h59 (HAE).** Le concours sera annoncé sur la page Facebook des gyms Éconofitness, par l'entremise d'une publication visuelle et d'un texte explicatif à l'appui. Pour participer au concours, les gens doivent remplir les critères de participation inscrits dans la publication soit, aimer la page Facebook Éconofitness, taguer un(e) ami(e) et partager ladite publication sur leur compte Facebook qui doit être publique. Afin que la participation soit valide, toutes les étapes de participation doivent être complétées. Le participant qui exécute ces actions aura une (1) chance de participer (limite d'une participation/participant). Éconofitness fera un (1) gagnant d'une carte-cadeau de 100 \$ à dépenser chez Popeye's ainsi qu'un ensemble de départ comprenant un sac sport, une serviette et un shaker à l'effigie de Popeye's.

### **LE TIRAGE**

**Le tirage aura lieu le vendredi 10 septembre, à 13h00 (HAE), au Siège Social d'Éconofitness, situé au 1040 boulevard Michèle-Bohec, bureau 300, Blainville, QC, J7C 5E2.** Un (1) coupon sera tiré au hasard parmi les participants admissibles. **Le gagnant (1) sera contacté par messagerie Facebook ainsi que par courriel le vendredi 10 septembre 2021. Les coordonnées du gagnant sera transmis aux responsables de Popeye's afin qu'ils puissent prendre contact avec le gagnant et effectuer la remise du prix. Le nom du gagnant sera également publié sous la publication du concours sur la page Facebook d'Éconofitness ainsi que sur le site Internet d'Éconofitness, à la [section Blogue](#).**

### **LE PRIX**

**Une carte-cadeau de 100 \$ à dépenser chez Popeye's ainsi qu'un ensemble de départ comprenant un sac sport, une serviette et un shaker à l'effigie de Popeye's d'une valeur de 160 \$ (plus taxes). Le prix sera remis par Popeye's au gagnant.**

**Le prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.** La valeur du prix est de : 160 \$ (plus taxes).

**Gagnez une carte-cadeau de 100 \$ et un ensemble de départ Popeye's  
(Concours Facebook)**

**LES CHANCES DE GAGNER**

Les chances de gagner le prix offert dépendent du nombre de personnes admissibles qui rempliront les trois (3) critères de participation.

Éconofitness ou son représentant désigné tentera au moins à deux (2) reprises de communiquer avec le gagnant. Le participant aura 24 heures pour donner suite à la communication sous peine de nullité. Si le gagnant ne réclame pas son prix dans les 24 heures suivant la communication, un deuxième nom de remplacement sera tiré au hasard parmi les participations admissibles restantes. Si le gagnant ne répond pas à toutes les conditions énoncées au présent règlement ou s'il refuse d'accepter le prix tel qu'attribué, le participant sera disqualifié et une autre participation admissible sera choisie au hasard parmi les participations admissibles restantes.

En participant à ce concours et en acceptant un prix, le gagnant, par la présente : (i) confirme son respect des présents règlements du concours; (ii) reconnaît l'acceptation du prix (tel qu'attribué); et (iii) dégage Éconofitness de toute responsabilité à l'égard du présent concours, de sa participation et/ou de l'attribution et de l'utilisation/ du mauvais usage du prix ou de toute partie dudit prix (iiii) accepte que son nom soit divulgué dans les différentes communications d'Éconofitness (réseaux sociaux, site Internet, publicités diverses).

**RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

En participant au concours, les participants acceptent de respecter les règlements officiels du concours ainsi que les décisions d'Éconofitness, lesquelles sont sans appel.

Éconofitness n'assume aucune responsabilité pour les prix non réclamés à temps ou refusés et se dégage de toute obligation reliée aux prix.

Éconofitness et les parties renonciataires ne pourront être tenues responsables de l'utilisation du prix attribué dans le cadre de ce concours et n'assument aucune responsabilité à l'égard du prix ou des événements qui découlent du concours. Ils ne sont pas responsables de toute erreur d'impression, de distribution ou de production et, à sa seule discrétion et sans aucune obligation ni préavis, ils se réservent le droit de mettre fin ou de retirer tout concours comportant une telle erreur.

Toutes les participations deviennent la propriété d'Éconofitness et tous les participants acceptent de recevoir des communications par courriel d'Éconofitness. Le gagnant autorise Éconofitness à utiliser, si requis, leurs noms, leur photographie, leur image, leurs déclarations relatives au prix, leur lieu de résidence, sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limites quant à la période d'utilisation, dans tout média et à des fins publicitaires ou à toute autre fin.

Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît comme gagnant. C'est à cette personne que le prix sera remis si elle est déclarée gagnante.

Éconofitness se réserve le droit, à leur entière discrétion, de substituer un prix de même nature ou de valeur équivalente dans l'éventualité où le prix ou un élément de ce prix ne serait pas disponible, et ce, pour quelque raison que ce soit. Sous réserve de ce qui précède, le prix doit être accepté tel que décerné et ne peut être échangé ni transféré à une autre personne.

Éconofitness ne pourrait être tenue responsable des participations perdues, mal acheminées ou détruites et décline également toute responsabilité de la perte ou vol de données ou d'informations ou de tout autre problème qui les empêcheraient de procéder au tirage comme prévu.

Éconofitness se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le concours dans l'éventualité où il se manifeste un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours prévu dans les Règlements, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le cas échéant. Dans tous les cas, Éconofitness ne pourra être tenue d'attribuer un prix autrement que conformément aux règlements.

**Gagnez une carte-cadeau de 100 \$ et un ensemble de départ Popeye's  
(Concours Facebook)**

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Ce concours est soumis à toutes les lois fédérales et provinciales, ainsi qu'à tous les règlements municipaux pertinents. Les règlements du concours sont disponibles à l'adresse : <https://econofitness.ca/fr/gagnants-concours> .